

REPRISE DES ACTIVITÉS Patinage Artistique

DÉCLARATION OBLIGATOIRE – ÉTAT DE SANTÉ

Afin d'assurer la santé et la sécurité de tous ainsi que pour limiter la propagation du virus, le Groupe CH/Complexe sportif Bell vérifie quotidiennement l'état de santé de chacun de ses employés lors de son arrivée sur les lieux du travail.

Cette mesure est exceptionnelle et temporaire compte tenu du contexte pandémique. Les informations recueillies seront conservées en toute sécurité et aucune information personnelle ne sera divulguée sauf si la loi l'exige ou avec le consentement exprès de l'employé.

À titre de participant à une activité sportive, nous exigeons que vous complétiez le formulaire de déclaration obligatoire qui vous a été remis et que vous le remettiez à notre responsable de l'accueil à votre arrivée au Complexe sportif Bell lors de votre première visite. Soyez avisé que celui-ci procédera également à une prise de votre température corporelle à l'aide d'un thermomètre électronique calibré.

CONDITIONS D'UTILISATION DES INFRASTRUCTURES DU COMPLEXE SPORTIF BELL

Ce guide vise à encadrer les athlète/participant/bénévole/entraîneur et les organisations du secteur des activités intérieures et extérieures de sport, de loisir pour la prise en charge de la santé et la sécurité du travail (SST) pour les employés dans leur milieu de travail et les participants. Il vise à garantir que les activités puissent reprendre ou continuer dans les conditions les plus sûres et les plus saines possibles dans le contexte de la COVID-19.

Si vous désirez reprendre vos activités, les mesures suivantes devront absolument être mises en place afin d'assurer la reprise dans des conditions sécuritaires et les plus saines possible pour l'ensemble des participants, des employés et des partenaires.

Les mesures de prévention qui doivent être appliquées reposent sur les principes de l'exclusion des personnes symptomatiques des lieux de travail, de distanciation physique, de l'hygiène des mains, de l'étiquette respiratoire ainsi que du maintien de mesures d'hygiène avec les outils, les équipements et les surfaces fréquemment touchés.

Chaque athlète/participant/bénévole/entraîneur a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique, et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité ou l'intégrité physique des autres personnes qui se trouvent sur les lieux.

Pour ce faire, il doit respecter les règles et les mesures mises en application dans le contexte de la COVID-19, au même titre que les autres règles appliquées dans la pratique de son sport.

L'athlète/participant/bénévole/entraîneur doit aussi participer à l'identification et à l'élimination des risques. S'il voit des risques ou s'il a des suggestions à cet égard, il doit en faire part au préposé à l'accueil ou au représentant de service à la clientèle de l'équipe de gestion du Complexe sportif.

À titre informatif, le nombre maximal de joueurs dans l'enceinte de la patinoire a été établi à un maximum de **32** (28 joueurs + 4 entraîneurs).

Consigne d'ordre général pour chaque bloc horaire

- Chaque personne entrant dans l'infrastructure doit s'assainir les mains à son arrivée, aux points d'assainissement aménagés (solution désinfectante hydro alcoolique), et passer au triage pour une prise de température corporelle.

Le Complexe sportif Bell sera responsable pour:

Avant l'activité

- Accueillir les participants;
- Tenir un registre de présence;
- Prendre une lecture de température de toute personne qui entre dans le bâtiment;
- Appliquer de façon stricte l'exclusion pour les personnes présentant des symptômes de la toux, fièvre, de difficultés respiratoires ou autre symptôme qui s'apparentent au coronavirus;

Après l'activité

- Dans le cas où un usager soit déclaré positif au COVID-19, contacter le représentant de l'équipe de la personne déclarée infectée pour l'en aviser.

Le club sera responsable de :

Avant l'activité

- Déléguer une personne responsable qui communiquera avec le gestionnaire de l'aréna pour planifier la reprise de la pratique sportive;
- Faire suivre ce document ainsi que la *Déclaration obligatoire – état de santé* à tous les membres de son organisation invité à utiliser le complexe sportif;
- Assurer que la circulation et les interactions entre les participants soient limitées.

Pendant l'activité

- S'assurer de rappeler régulièrement aux participants les règles de distanciation physique;
- Faire respecter les ratios en vigueur tel que fixés par Patinage Québec.

Après l'activité

- S'assurer que tous les participants quittent l'infrastructure immédiatement après l'activité, et ce en respectant les directives instaurées par le Complexe sportif Bell.

Accès à l'infrastructure

- Réservé aux athlète/participant/bénévole responsable de groupe/entraîneur, aucun parent ou ami accompagnateur ne seront admis;
- Les blocs sanitaires (douches et toilettes) dans les vestiaires seront accessibles mais tous les critères de distanciation demeurent en vigueur durant les périodes d'usage;
- Pour la première phase de la réouverture été 2020, deux (2) vestiaires seront attribués à chaque groupe;
- Les participants doivent arriver 15 minutes avant le début de l'activité et ils ont 15 minutes pour quitter après l'activité;
- Chaque participant doit apporter sa bouteille d'eau/gourde personnelle et l'identifier clairement;
- Recommander aux personnes âgées de plus de 70 ans et celles atteintes de maladies chroniques ou immunosupprimées de rester à la maison;

Hygiène et distanciation physique

- Maintenir une distance constante de deux (2) mètres entre les personnes présentes en tout temps à l'extérieur de la patinoire, dans les vestiaires et blocs sanitaires (douches incluses);
- Demander à chaque usager de se laver les mains à la sortie de l'infrastructure à la station d'assainissement identifiée (solution désinfectante hydro alcoolique);
- Faire la promotion de l'étiquette respiratoire; inciter les gens à tousser dans leur coude replié, ne pas cracher au sol ou utiliser un mouchoir puis le jeter avant de se laver les mains;
- Interdire tout contact physique hors de la patinoire (ex. : poignées de mains, accolades);
- Ne pas se toucher la bouche ou les yeux avec les mains, qu'elles soient gantées ou non;
- Le port du masque est exigé pour les entraîneurs et les bénévoles responsables;
- Respecter la signalisation et la désignation des zones de circulation en tout temps lors de vos déplacements dans le complexe.

Équipement

- Le partage d'équipement entre les groupes est interdit;
- Les athlètes/participants doivent rapporter leur équipement personnel avec eux après chaque session et procéder au lavage et/ou à l'assainissement recommandé avant la prochaine session.
- Les entraîneurs doivent avoir leur propre matériel (sifflet, cônes, tableau, crayon, etc.).
- Il n'y aura aucun prêt d'équipement sur place;
- L'utilisation de tous les types de harnais n'est pas autorisée étant donné l'impossibilité de respecter la distanciation de 2 mètres entre le patineur et l'entraîneur.
- En ce qui a trait à l'utilisation du système de son, des caméras et de tout le matériel électronique utilisés lors des entraînements, elle doit être restreinte à une seule personne par session et il faut procéder au nettoyage entre chaque changement de personne responsable. Il est recommandé de placer les musiques de tous les patineurs d'une session sur le même dispositif ou d'utiliser un appareil de type « bluetooth ».
- En ce qui a trait à l'utilisation du matériel pédagogique (ex. crayons), il doit être manipulé par une seule personne.

Services fermés durant la première phase de la réouverture progressive

Boutique du pro

- La boutique du pro sera ouverte selon un horaire adapté. Il est fortement recommandé de téléphoner au 514-974-6260 pour confirmer les heures d'ouverture avec l'opérateur privé de la boutique du pro.

Restauration

- Aucun service de restauration ne sera disponible pour un temps indéterminé. Le Complexe sportif Bell doit cependant continuer à respecter les règles liées à sa licence d'exploitation de bar; l'alcool de l'extérieur du complexe sportif n'est donc pas permis sur le site.
- Pour cette raison, les breuvages non alcoolisés dans des contenants à usage unique seront admis et pourront être consommés sur place et les machines distributrices seront en fonction.

Protocole de nettoyage

La fréquence de nettoyage et de désinfection journalière a été augmentée, les surfaces fréquemment touchées des aires utilisées par les joueurs seront assainies avec un produit de désinfection selon la fréquentation des lieux et lorsqu'elles sont visiblement souillées. Par exemple :

- les tables,
- les comptoirs,

- les chaises,
- les bancs,
- les estrades,
- les rampes,
- la robinetterie,
- les toilettes,
- les téléphones,
- les poignées de portes,
- tout autre endroit ou matériel pertinent.

Engagement de groupe/club par un administrateur représentant l'organisation

Les mesures sanitaires et préventives sont susceptibles d'évoluer dans le temps selon l'actualisation des consignes de la Direction de la santé publique et des orientations des autorités gouvernementales.

Le Complexe sportif Bell se réserve le droit de retirer l'accès à l'infrastructure à toute personne dont le comportement est jugé à risque pour les autres joueurs ou employés du Complexe sportif Bell.

Nous sollicitons votre collaboration afin de nous aider à assurer une bonne gestion des mesures sanitaires et préventives. Ainsi, veuillez nous transmettre les informations suivantes pour chaque bloc horaire :

Nombre de participants : _____

Nombre d'entraîneurs : _____

Engagement à se conformer

Je reconnais avoir lu et compris l'ensemble des mesures et procédures mise en place par le Complexe sportif Bell pour réduire et contrôler les risques d'infection à la COVID-19. Je comprends que celles-ci sont obligatoires et que je dois m'y conformer.

Je comprends également qu'afin de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses clients et employés, le Complexe sportif Bell devra s'assurer de l'application des mesures mises en place et qu'elle devra intervenir en cas de défaut.

Nom : _____

Club/organisation : _____

Signature

Date : _____